

Nombre de membres : 34

N°2020-51

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 32

Pouvoirs : 3

Pour : 32

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

**Présents** : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs** : Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean Maynard à Christian Vignerie

**Secrétaire de séance** : François Chaulet

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CDDI auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne : chemins de trails de Saint-Mathieu.**

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes Ouest Limousin dispose sur le nord du territoire d'une base de trail (label Uni'Vert Trail) depuis juin 2020. Ces circuits ont un balisage spécifique et ils répondent à un cahier des charges de la Fédération Française d'Athlétisme.

La création d'une porte secondaire labellisée au sud du territoire (Saint-Mathieu) permettra de mailler le territoire en terme d'offres de sports de nature.

3 circuits (4,2 kms – 13 kms – 23 kms) seraient créés :

- Circuit tour du lac
- Circuit des vieux moulins
- Circuit de château Rocher

Les objectifs de ces chemins de trail sont les suivants :

- Diversifier l'activité locale ;
- Promouvoir les sports de nature ;
- Pratiquer librement, sans encadrement spécifique.

Le balisage, les équipements seraient identiques à ceux mis en place sur les circuits de Saint-Auvent et Cognac-la-Forêt.

Le plan de financement prévisionnel de ces chemins de trail s'établit comme suit :

**DEPENSES**

Montant total des dépenses (H.T) 2390,00 €

**Montant total des dépenses (T.T.C.) 2868,00 €**

## **RECETTES**

Subvention Conseil Départemental (45%) 956,00 €

Récupération F.C.T.V.A 470,47 €

Fonds propres 1441,53 €

**Montant total des recettes 2868,00 €**

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne un dossier de demande de subvention au titre des CDDI dans le cadre de la création de chemins de trail sur la commune de Saint-Mathieu.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD